

REPUBLIQUE FRANCAISEDépartement
de la Haute-SavoieArrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois**COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2026.094 Séance du **VINGT-HUIT SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-SIX**
Date de la convocation : Mardi 22 septembre
Président de séance : M. Patrick ANTOINE, Maire
Secrétaire de séance : M. Michel COLLOT
Membres en exercice : 33
Quorum : 17

28 présents :

MMES et MM. ANTOINE Patrick, VOUTAY-MERMET Anne-Lise, BELMAS Jean-Pierre, PELLIER Pascale, BARONNET Eddy, MOUCHET Christine, COLLOT Michel, FRIES-CHATAGNAT Séverine, BERTRAND Maurice, SILLARD Patrick, BARBERIS Pier-Luigi, VALLENET Jean-Paul, VUACHET Serge, ANDRIER Nathalie, MANDON Martine, LEVET Serge, GUGLIOTTA Valérie, PAILLASSON Isabelle, REAL-LAFFRIQUE Laetitia, NOURRY Alexandra, BREGEGERE Stéphanie, ROGUET Marc, LE FALHER Anne-Emmanuelle, BOURGEOIS Florian, TREBOZ Valentin, PELLIER Karl, SALAME Marie-Lise, LATTANZIO Katia

3 absents ayant donné pouvoir :

PARRET Martine à PELLIER Pascale, CHARPENTIER Muriel à Michel COLLOT, GUENEZ Éric à Patrick ANTOINE

2 absents excusés sans pouvoir :

MM. MOLS Louis-David et BAUD Joël

Objet : Lieudit « Haut-Monthoux » - Acquisition de la parcelle A454 appartenant aux consorts HUISSOUD au prix de 1 euro

Les héritiers de Monsieur Jules HUISSOUD sont propriétaires de la parcelle A454, d'une superficie de 1 589 m². Cette parcelle, classée en zone N du PLU, située au lieudit « Haut-Monthoux », est limitrophe avec la propriété communale sise 6 route de la Colline.

Dans le cadre des travaux de réfection du mur situé sur la propriété communale, les consorts HUISSOUD ont été sollicités afin d'autoriser la commune à accéder à leur parcelle A 454 pour permettre l'élagage des arbres situés sur la propriété communale.

A cette occasion, les consorts HUISSOUD ont adressé un courrier à Monsieur Le Maire afin de lui proposer de céder cette parcelle à la commune au prix de 1 euro.

L'acquisition de cette parcelle permettrait à la commune d'en assurer la maîtrise foncière et de disposer d'un ensemble foncier contigu.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

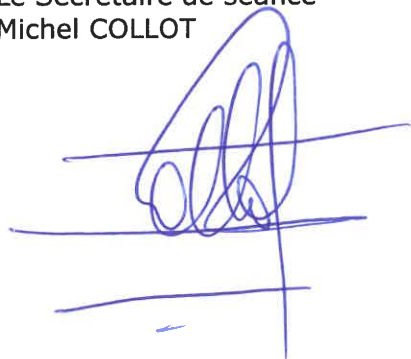
ARTICLE 1 : APPROUVE l'acquisition de la parcelle A 454, d'une superficie de 1 589 m², appartenant aux consorts HUISSOUD, au prix de 1 euro;

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes et documents nécessaires à la réalisation de cette acquisition ;

ARTICLE 3 : PRECISE que les frais afférents à cette acquisition seront pris en charge par la commune.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance
Michel COLLOT



pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, le 1^{er} octobre 2026
Le Maire

Patrick ANTOINE



Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire
du présent acte transmis en Sous-Préfecture
de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le 05/10/2026



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.